



*Pour diffusion immédiate*

Personne-ressource : Laurence G. Sellyn, premier vice-président,  
chef des services financiers et administratifs  
Tél. : (514) 343-8805  
Courriel : [lsellyn@gildan.com](mailto:lsellyn@gildan.com)

**Le président et chef de la direction de Gildan vendra une partie de ses actions  
aux termes d'un plan 10b5-1**

**Montréal, jeudi le 3 mai 2007** – Les Vêtements de Sport Gildan Inc. (TSX et NYSE : GIL) a annoncé aujourd'hui que Glenn J. Chamandy, président et chef de la direction ainsi qu'entrepreneur fondateur de la Société, a conclu un plan d'aliénation d'actions établi au préalable, en vertu duquel il a donné l'autorisation et l'instruction à une institution financière américaine de vendre jusqu'à 1,8 million du nombre total de ses 5,5 millions d'actions ordinaires de Gildan, sur une période maximale de 12 mois allant du 1<sup>er</sup> juin 2007 au 31 mai 2008.

Ce plan d'aliénation d'actions a été adopté conformément aux lignes directrices en vertu de la Règle 10b5-1 de la loi intitulée *Securities Exchange Act of 1934* et aux lignes directrices applicables aux plans d'aliénation automatique de titres (*Automatic Securities Disposition Plans*) en vertu des lois canadiennes sur les valeurs mobilières applicables. Les plans établis en vertu de la Règle 10b5-1 permettent aux initiés d'une société de vendre des actions sur une période de temps prédéterminée, sous réserve de paramètres relatifs au volume et au cours prédéterminés. Un plan ne peut être établi que lorsque l'initié adhérant au plan n'est pas en possession d'information importante et inconnue du public. Une fois qu'un plan a été établi, l'initié n'a aucun pouvoir discrétionnaire sur les ventes aux termes du plan.

Bien que Gildan soit une société ouverte depuis juin 1998, M. Chamandy n'avait vendu précédemment aucune des actions de la Société qu'il détenait à titre d'entrepreneur fondateur. Après la vente des actions aux termes du plan 10b5-1, M. Chamandy demeurera l'un des plus importants investisseurs de Gildan et son placement dans Gildan continuera de composer la plus grande partie de sa valeur nette personnelle. M. Chamandy a réitéré son engagement à diriger la prochaine étape de la stratégie de croissance de Gildan, ainsi que sa confiance dans les perspectives futures qui s'offrent à la Société. Il a indiqué que parmi les raisons qui l'amènent à vendre une partie de ses actions figurent la diversification de son actif, la liquidité de son portefeuille et le financement de projets philanthropiques.

M. Chamandy divulguera les ventes en vertu de ce plan au moyen de dépôts sur formulaire 144 comme l'exige la *Securities and Exchange Commission* des États-Unis et au moyen de rapports d'initié déposés sur SEDI comme l'exigent les lois canadiennes sur les valeurs mobilières.

## Profil

Gildan est une société à intégration verticale du secteur de la confection et de la commercialisation de vêtements de sport de qualité. La Société est le principal fournisseur de vêtements de sport destinés au marché de la distribution en gros des vêtements de sport imprimés aux États-Unis et au Canada et également un fournisseur important pour ce même marché en Europe. La Société vend des t-shirts, des chandails sport et des vêtements molletonnés non imprimés en grandes quantités à des grossistes, vêtements qui sont par la suite ornés de motifs ou de logos par des imprimeurs. Ultiment, les consommateurs achètent les produits qui portent l'étiquette Gildan lors d'événements sportifs, de spectacles ou d'événements professionnels, ainsi que dans les destinations de voyage et de tourisme. Les produits de Gildan sont également utilisés en guise d'uniformes de travail ainsi que pour d'autres fonctions semblables afin de véhiculer une identité individuelle, de groupe ou d'équipe. En plus de continuer à assurer sa croissance dans le marché de la vente en gros, Gildan met actuellement en œuvre une nouvelle initiative de croissance importante visant à vendre des chaussettes athlétiques, des sous-vêtements et des vêtements de sport à des détaillants du marché de détail de masse en Amérique du Nord.

*Certains énoncés contenus dans le présent communiqué peuvent constituer des énoncés prospectifs au sens de la loi intitulée Private Securities Litigation Reform Act of 1995 des États-Unis et des lois et de la réglementation sur les valeurs mobilières du Canada. De tels énoncés prospectifs supposent des hypothèses et des risques connus et inconnus, des incertitudes et d'autres facteurs qui comprennent, notamment, des facteurs économiques généraux tels les taux de change, le prix des marchandises et d'autres facteurs sur lesquels la Société n'a aucun contrôle; l'incidence de la conjoncture économique, les tendances du secteur et d'autres facteurs externes ou d'ordre politique pouvant toucher les pays où la Société mène ses activités; l'intensité de la concurrence; des changements aux lois et règlements régissant l'environnement, les taxes et les impôts, le commerce et à d'autres lois et règlements; l'habileté de la Société à mettre en œuvre ses stratégies et ses plans, ainsi qu'à mener à terme avec succès l'intégration de ses acquisitions; la demande changeante des clients pour les produits de la Société et sa capacité à maintenir des relations avec la clientèle et croître ses activités; la nature saisonnière de ses activités; sa capacité d'attirer et de fidéliser les employés clés; les changements aux conventions et aux estimations comptables; et l'interruption des activités de fabrication et de distribution en raison de conditions météorologiques, de catastrophes naturelles et d'autres événements imprévisibles pouvant faire en sorte que les résultats réels diffèrent sensiblement des résultats futurs qui sont indiqués ou suggérés dans ces énoncés. Le lecteur est avisé de ne pas se fier outre mesure à ces énoncés prospectifs, qui ne sont formulés qu'en date du présent communiqué de presse. Nous vous invitons à consulter les documents déposés par la Société auprès des autorités canadiennes en valeurs mobilières et de la Securities and Exchange Commission des États-Unis pour connaître les autres facteurs susceptibles d'influer sur les résultats futurs de la Société.*